



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°6 du 8 février 2018

SOMMAIRE

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université d'Évry
arrêté du 17-1-2018 (NOR : ESRH1800013A)

Nomination

Président du groupe d'experts pour l'examen des projets déposés pour le label des Campus des métiers et des qualifications
arrêté du 14-12-2017 - J.O. du 31-1-2018 (NOR : MENE1734415A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Prorogation de la durée du mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université d'Évry

NOR : ESRH1800013A
arrêté du 17-1-2018
MESRI - DGRH C1-2

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 953-6 ; décret n° 99-272 du 6-4-1999 modifié ; avis du comité technique de l'université d'Évry du 4-12-2017

Article 1 - Le mandat des membres de la commission paritaire d'établissement de l'université d'Évry est prorogé jusqu'au 13 février 2019.

Article 2 - Le président de l'université d'Évry est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 17 janvier 2018

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Édouard Geffray

Mouvement du personnel

Nomination

Président du groupe d'experts pour l'examen des projets déposés pour le label des Campus des métiers et des qualifications

NOR : MENE1734415A

arrêté du 14-12-2017 - J.O. du 31-1-2018

MEN - MESRI - DGESCO A2-MEE

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances, de la ministre du Travail, du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 14 décembre 2017, Pierre Ferracci est nommé président du groupe d'experts constitué pour l'examen des projets déposés pour le label Campus des métiers et des qualifications.